

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix du mois d'Avril,

A la salle de l'Union de Maïche à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 28 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique TATU, Karine TIROLE, Richard TISSOT (arrivé à 19h50), Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Catherine RACINE donne procuration à Léon BONVALOT, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Patricia PARATTE donne procuration à Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE

Excusés : Christel PILLOT, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Francine LA PENNA, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Absents : Jérôme BOILLON

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES : En exercice : 65 Présents : 51 Ayant pris part à la délibération : 55

Délibération n° :
2025-04-04

Objet : FINANCES – Vote AP/CP
Budget eau – Interconnexion AEP SAINT HIPPOLYTE depuis MONTANDON
(Actualisation AP/CP n°3-EAU-E55L1 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement)

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu la délibération N° 2024-04-05 du 11 avril 2024 portant création de l'APCP N° 3-EAU E55L1 pour le programme de travaux « **Interconnexion alimentation en eau potable de la commune de Valoreille depuis Montandon** »,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux.

L'autorisation de programme actualisée est la suivante :

	N° AP	3-EAU E55L1
	OBJET DE L'AP	Interconnexion AEP St Hippolyte depuis Montandon
Autorisation de Programme	AP antérieure	400 000 €
	Complément d'AP	890 603.94 €
	AP Actualisée	1 290 603.94 €
Crédits de paiement	CP Antérieur	603.94 €
	CP 2025	1 000 000 €
	CP 2026	290 000 €
	Total des CP	1 290 603.94 €

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- DE VOTER les montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Communauté Cnes Pays de Maïche
EAU - 01022 EAU

27 mars 2025

14:50:09

Bilan de synthèse AP

3-EAU E55L1 - Interconnexion AEP St Hippolyte depuis Montandon

	Montant en AP			Prévisionnel	Montant en CP		
	Ouvert	Engagé	Disponible		Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	400 000.00 €	0.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €	20 000.00 €	603.94 €	19 396.06 €
2024	400 000.00 €	0.00 €		20 000.00 €	20 000.00 €	603.94 €	19 396.06 €
55 - Interconnexion AEP St Hippolyte		0.00 €			20 000.00 €	603.94 €	19 396.06 €
2025	0.00 €	0.00 €		380 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
55 - Interconnexion AEP St Hippolyte		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0